



Envoyé en préfecture le 15/03/2021  
Reçu en préfecture le 15/03/2021  
Affiché le  
ID : 038-213801749-20210311-122021-DE

## DÉLIBÉRATION N° 12/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: **04 mars 2021**

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	7
Nombre de votes pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	9
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votes pour :	7 (dont 2 pouvoirs)

**Présents : Bernard CRÉZÉ, Marie-Claude GAUTHIER, Michel MARMONIER, Florent CORBIÈRE, Denis PAILLET, Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Anaïs SPIELMANN, Dorian SILLANS**

**Absents excusés : Paule MASSON-VILLOT (pouvoir à Michel MARMONIER), Philippe OUSTALET (pouvoir à Florent CORBIÈRE ), Nicolas RADIC, Claire BILLON-VEILLET, Fabien FLACHER, Sébastien LA RIZZA**

**Absente non excusée : Sabine ROGER**

**Secrétaire de séance: Anaïs SPIELMANN**

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif 2020 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances de la commune au titre de l'année 2020.

Les opérations font ressortir le résultat suivant :

LIBELLÉS	RÉALISÉ
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	525 838,84
Recettes	773 804,01
Excédent antérieur (002)	17 870,72
<b>Excédent</b>	<b>265 835,89</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	574 475,18
Recettes	764 887,40
Déficit antérieur (001)	-267 458,14

	<b>Déficit</b>
Restes à Réaliser dépenses (à reporter sur N+1)	135 275,96
Restes à Réaliser recettes (à reporter sur N+1)	56 930,11
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>342 881,81</b>

Considérant que le compte administratif a été étudié en commission des finances,

Considérant que Monsieur Bernard CRÉZÉ, Maire, s'est retiré de la salle,  
Monsieur Florent CORBIÈRE, Adjoint chargé des finances, soumet à l'assemblée le vote du  
compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré,

Vu le compte de gestion du Trésorier de Saint-Etienne de Saint-Geoirs,

Le conseil municipal,

**Approuve** le compte administratif 2020.

**Vote :**

**Pour : 7**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits**

**Le Maire,  
Bernard CRÉZÉ**

